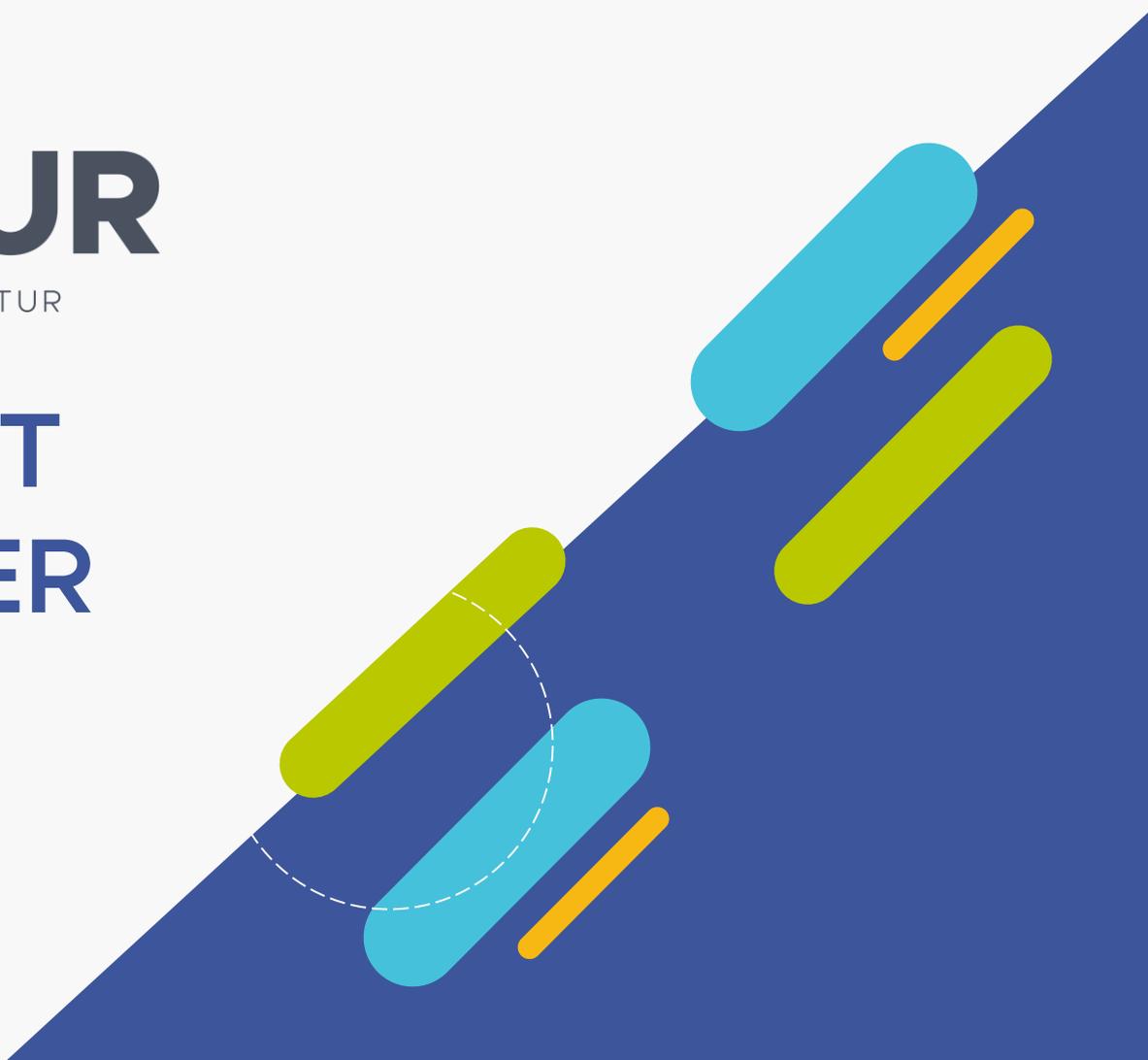




ENGAGÉ POUR LE FUTUR

RAPPORT FINANCIER

2023



SOMMAIRE

01

INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR

- A. Rapport de Gestion
- B. Rapport du Conseil d'Administration

02

PRÉSENTATION DE COFIDUR EMS

03

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2023

- A. Note sur le Compte de Résultat Consolidé
- B. Note sur le Bilan Consolidé
- C. Informations Générales
- D. Rapport Des Commissaires Aux Comptes

04

COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2023

- A. Note sur le Bilan
- B. Note sur le Compte de Résultat
- C. Autres Informations
- D. Rapport Des Commissaires Aux Comptes

05

RAPPORTS SPÉCIAUX

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

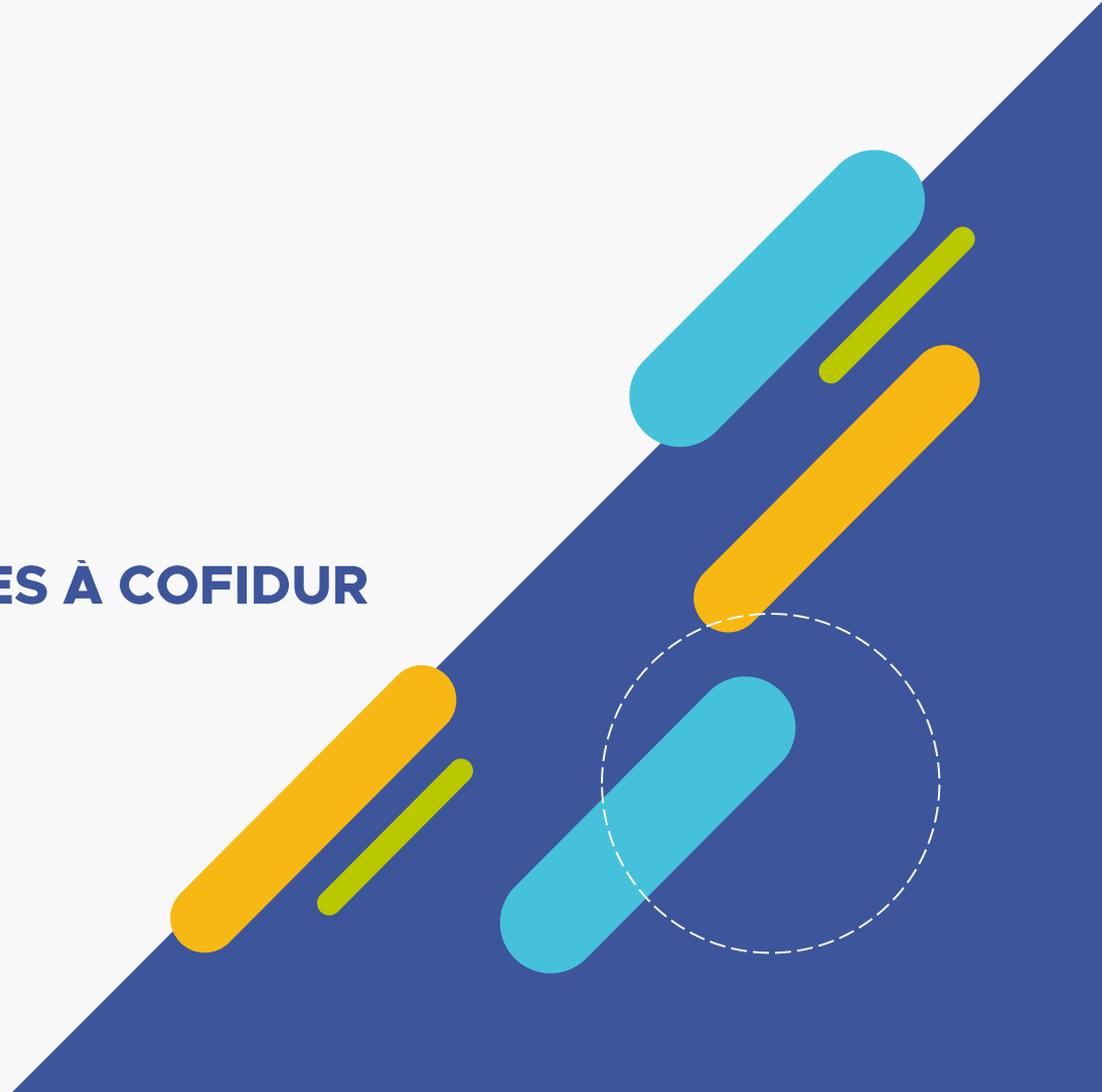
Le 3 avril 2024

Laurent DUPOIRON

Président Directeur Général

01

INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR



1.1 MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires, Chers clients, Chers fournisseurs, Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez vu, cette année se solde par une croissance de plus de 32% de notre chiffre d'affaires et une amélioration de notre résultat. Dans un contexte de reprise de l'activité l'EMS, cette progression est le fruit du travail réalisé ces dernières années.

Si la situation sur le marché des composants s'est améliorée, des tensions subsistent encore sur certaines familles de semi-conducteurs. L'exercice a été également marqué par la hausse des coûts de revient, les difficultés de recrutement et le sinistre que nous avons subi sur le site de Laval.

Les prévisions 2024 restent encourageantes même si nous constatons des signes de ralentissement dans certains secteurs d'activité. Dans la continuité de notre plan de développement, nous allons poursuivre notre politique d'investissement régulier et de digitalisation de nos processus. Nous engageons également des travaux de reconstruction sur le site de Laval et de modernisation sur celui de Périgueux.

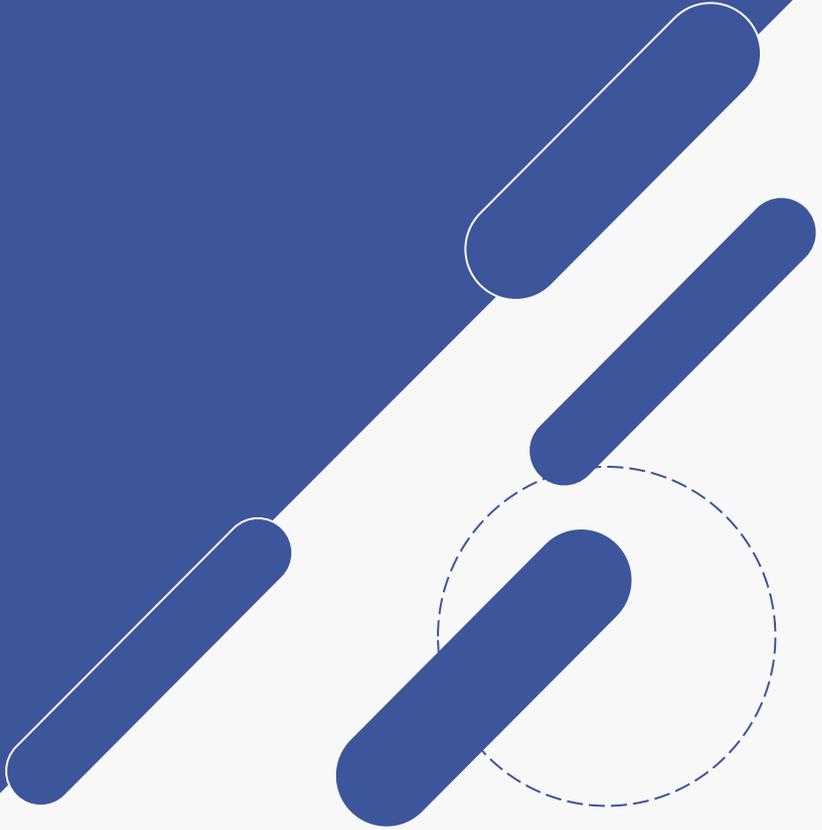
Nous vous remercions tous pour votre confiance,

Laurent DUPOIRON
Président Directeur Général



01.A

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société COFIDUR SA et sa filiale COFIDUR EMS, les termes « COFIDUR » ou la « Société » désignent la société COFIDUR SA. Le terme « COFIDUR EMS » désigne la société d'exploitation.

1.A1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

L'exercice 2023 est marqué par une progression de 32 % du chiffre d'affaires. Le développement de l'activité du groupe s'est effectué par l'arrivée de nouveaux clients et le gain de nouveaux marchés dans des secteurs comme le smart Building ou l'agriculture.

L'année 2023 a également été marquée par un sinistre incendie important sur le bâtiment B du site de Laval. Ce sinistre matériel a perturbé l'activité du site et le développement initialement prévu au budget. La mobilisation des équipes de COFIDUR EMS a permis de limiter les impacts de ce sinistre pour les clients du groupe.

Même si la situation générale mondiale sur les difficultés d'approvisionnements est en amélioration, l'exercice 2023 a encore été marqué par des difficultés sur certaines familles de composants entraînant des allongements de délai et des hausses tarifaires.

La rentabilité de l'année est en phase avec le budget qui avait été établi malgré l'inflation générale et la hausse du coût de l'Énergie.

Le Groupe COFIDUR a poursuivi son plan de développement par le biais du déploiement du projet Ambitions 2025 et a continué sa politique d'investissements et de digitalisation. L'avancement du projet est en phase avec le calendrier imaginé lors de sa présentation en septembre 2021.

La croissance est au rendez-vous avec la nette croissance et l'arrivée des nouveaux clients sur l'exercice

La conquête digitale a été mise en œuvre au sein de tous les services de l'entreprise avec la mise en place du MES et de l'outil de dématérialisation des factures notamment. Ces nouveaux systèmes d'informations vont permettre un accès plus rapide et instantanés à l'information.

La communication interne et externe a été renforcée avec la mise en ligne de notre nouveau site internet et le déploiement de la notoriété du groupe. Nous avons également intensifié notre présence sur les différents réseaux sociaux.

Le capital humain est un axe majeur de développement et de réussite du groupe, les recrutements seront nombreux en 2024 et la signature de l'accord d'intéressement ainsi que la politique salariale sont des atouts pour fidéliser nos équipes.

Dans notre objectif de notre engagement RSE, les premiers travaux énergétiques engagés vont porter leurs fruits en 2024 et une seconde tranche est prévue pour l'exercice à venir.

LA GOUVERNANCE DU GROUPE EST ASSURÉE PAR LES 7 CADRES DIRIGEANTS ASSOCIÉS.



*Laurent Dupoiron
Président*



*Nicolas Djerbi
Directeur site de
Périgueux*



*Jean-François Paessant
Directeur site de Laval*



*Charlotte Chemin
Directrice Administrative
et Financière*



*Hervé Olry
Directeur Achats et
Partenariats*



*Jean-François Remoué
Directeur Commercial*



*Gilles Delaunay
Directeur Ressources Humaines
et communication*

Notre AMBITION réside dans notre volonté de poursuivre le développement du Groupe pour devenir un acteur majeur reconnu offrant un service de qualité et de proximité à nos clients.

Nous avons la volonté de moderniser, d'innover et d'impliquer nos équipes pour garantir l'attractivité du Groupe et de fidéliser nos talents pour accroître notre capacité à concrétiser nos opportunités de croissance.

1.A3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la société et s'assure de leurs mises en œuvre. Il définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) membres.

La durée des fonctions des administrateurs est de cinq (5) années.

Le conseil d'administration est présidé par Mr Laurent DUPOIRON Président, Directeur Général de COFIDUR SA.

À la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFIDUR SA

Prénom - NOM	Mandat exercé	Âge (2023)	Date de première nomination/ renouvellement	Date de fin de mandat
Laurent DUPOIRON	Président-Directeur Général Administrateur	62 ans	Nomination administrateur : 26 mai 2020 Nomination PDG : 1 ^{er} avril 2021	AG 2026
Charlotte CHEMIN	Administrateur	44 ans	Nomination : 26 mai 2020	AG 2026
Daniel THAUVIN	Administrateur	75 ans	Nomination : 17 mai 2013 Renouvellement : 23 mai 2019	AG 2025
Nicolas DJERBI	Administrateur	43 ans	Cooptation : 09 décembre 2021 Ratification par AG du 17 mai 2022	AG 2026
Hervé OLRÉY	Administrateur	49 ans	Cooptation : 09 décembre 2021 Ratification par AG du 17 mai 2022	AG 2026

1.A4 LA DIRECTION DE COFIDUR SA

À la date du présent document, la Direction de COFIDUR SA est assurée par :

- Laurent DUPOIRON : Président Directeur Général
- Charlotte CHEMIN : Directrice Administrative et Financière

1.A5 LA DIRECTION DE COFIDUR EMS

À la date du présent document, les Responsabilités de Direction de COFIDUR EMS sont assurées comme suit :

- Laurent DUPOIRON : Président
- Charlotte CHEMIN : Directrice Administrative et Financière
- Gilles DELAUNAY : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication
- Nicolas DJERBI : Directeur Site de Périgueux
- Hervé OLRVY : Directeur des Achats, Partenariats et du Développement Amont
- Jean-François PARESSANT : Directeur Site de Laval
- Jean-François REMOUE : Directeur Commercial

COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Dénomination	Date de nomination/ renouvellement	Date de fin de mandat
Titulaire 1	EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE	Nomination : 16 mai 2014 Renouvellement : 25 mai 2020	AG 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025
Titulaire 2	ERNST & YOUNG et Autres	Nomination : 16 mai 2014 Renouvellement : 25 mai 2020	AG 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025

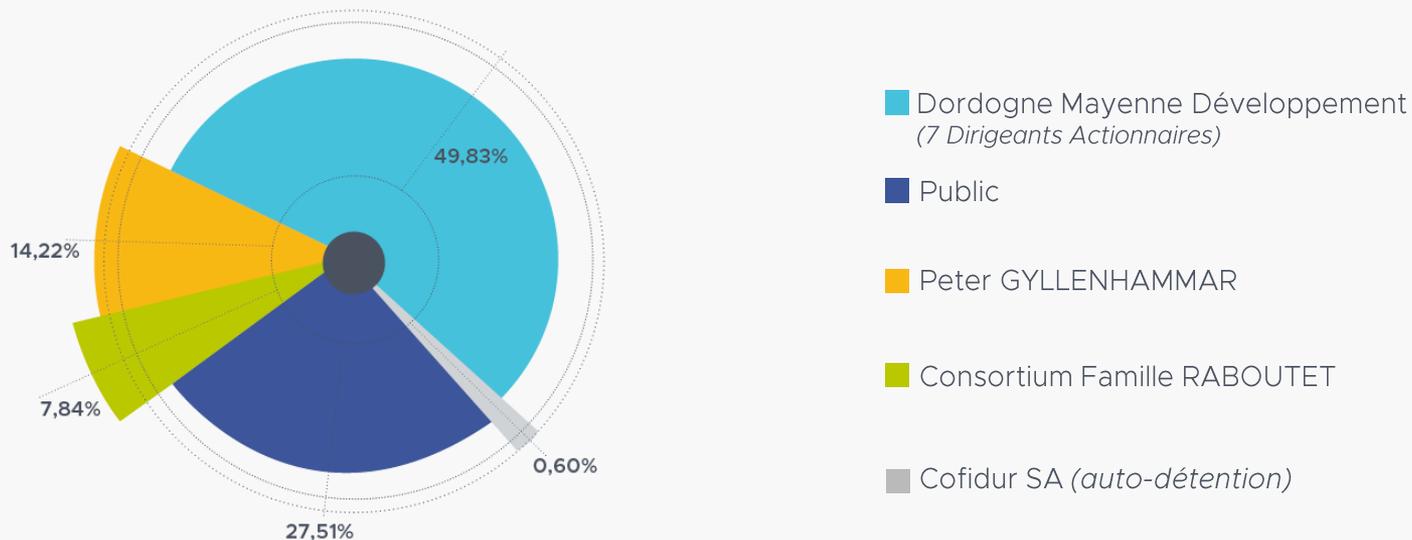
UN GROUPE COTÉ SUR EURONEXT

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023.

	Nombre d'action	% détention
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%
Dordogne Mayenne Développement *	19 272	49,83%
COFIDUR SA (Auto-détention)	231	0,60%
Peter Gyllenhammar AB	5 500	14,22%
Consortium Famille RABOUTET	3 031	7,84%
Public	10 641	27,51%

(*) 7 Dirigeants Actionnaires

1.A7 PRÉSENTATION DE L'ACTIONNARIAT



En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que :

- La société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé,
- La société contrôlée au 31 décembre 2023 est : Cofidur EMS, à raison de 424 078 actions soit 100% du capital social

1.A8 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

1.A9 OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS

En 2023, la Société n'a pas procédé au rachat d'actions propres.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2023 est la suivante :

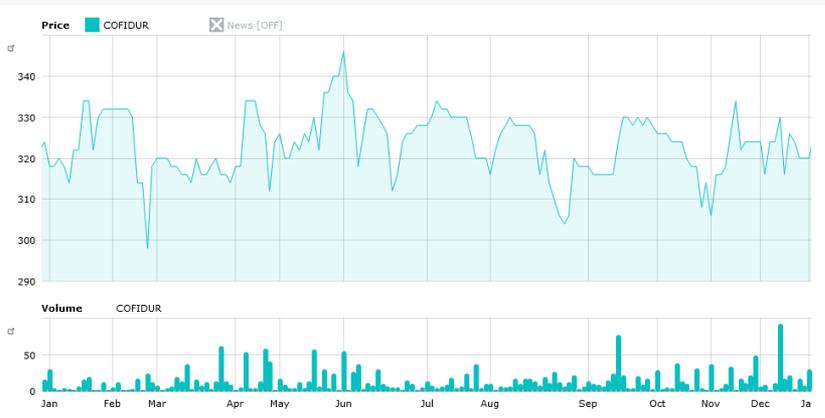
OBJECTIFS DE RACHAT	NOMBRE D' ACTIONS
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	231
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	231

1.A10 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

La Société n'a pas eu connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2023.

1.A11 EVOLUTION DU COURS DE LA BOURSE

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 1^{er} octobre 1995.



Action COFIDUR - code ISIN FR 0013257409 :

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en €	Nombre de séances de Cotation
janv-23	334	18-janv	312	16-janv	332	321	324	95	30 414	13
févr-23	332	10-févr	308	23-févr	318	320	322	75	23 498	9
mars-23	302	24-mars	320	01-mars	314	313	317	220	68 720	20
avr-23	304	06-avr	334	11-avr	324	318	325	178	56 512	18
mai-23	304	02-mai	340	29-mai	340	324	328	179	58 210	22
juin-23	312	19-juin	346	01-juin	328	325	328	225	74 616	22
juil-23	308	27-juil	336	04-juil	320	325	328	143	45 902	21
août-23	304	25-août	330	07-août	318	318	320	221	69 986	23
sept-23	308	05-sept	330	11-sept	328	322	323	223	71 996	21
oct-23	308	30-oct	326	03-oct	314	319	321	135	42 680	22
nov-23	304	01-nov	334	20-nov	324	319	321	180	56 722	22
déc-23	310	22-déc	330	11-déc	320	321	322	182	58 468	19

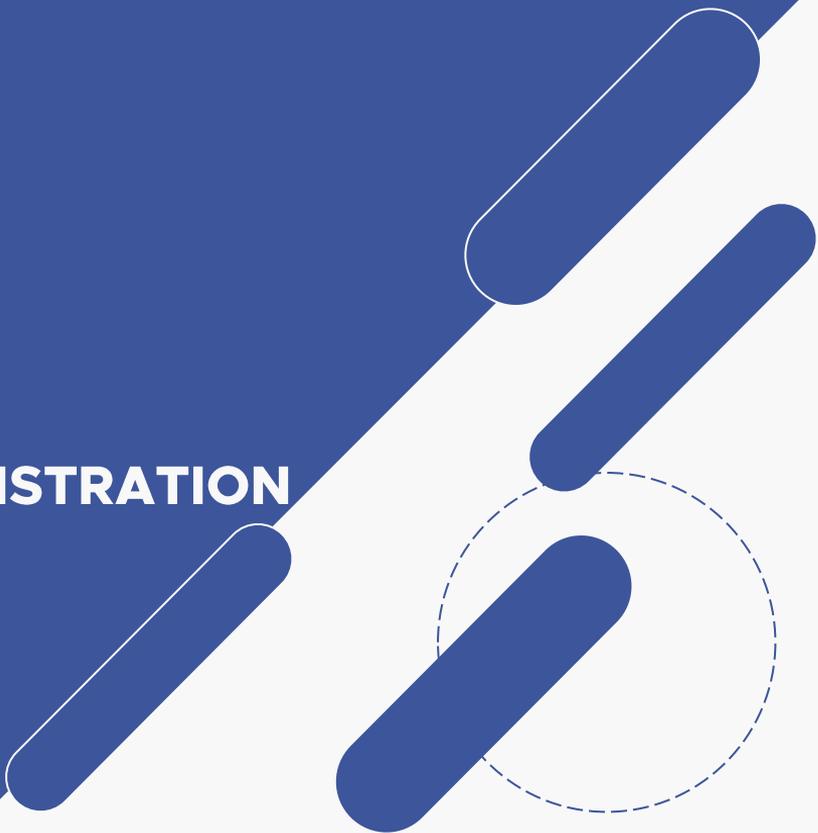
Source Euronext Connect

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élevait à 2.707.250.00€ divisé en 38.675 actions de 70.00 € de nominal. Le cours a varié entre 302 € (24.03.2023) au plus bas et 346 € (1.06.2023) au plus haut sur l'exercice 2023.

Le cours moyen à la clôture est de 322 euros, la capitalisation boursière sur cette base s'élève à 12 453 K€.

01.B

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1.B1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

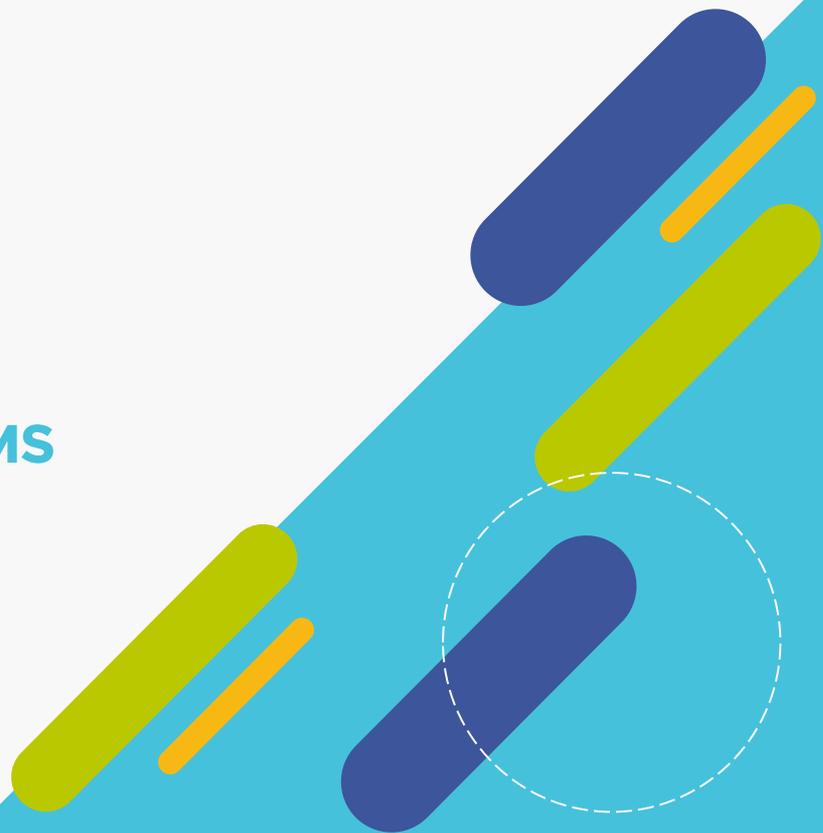
NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DURÉE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES DANS LA SOCIÉTÉ	AUTRES MANDATS ACTUELLEMENT EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Monsieur Laurent DUPOIRON	<p>Date de nomination : 26 mai 2020</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025</p>	<p>Président Directeur Général</p> <p>Administrateur</p>	DM DEVELOPPEMENT : Président
Monsieur Daniel THAUVIN	<p>Date de nomination : 23 mai 2019</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur comptes 2024</p>	Administrateur	
Madame Charlotte CHEMIN	<p>Date de nomination : 26 mai 2020</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025</p>	Administrateur & Directrice Administrative et Financière	SLE de la MAYENNE : Administrateur
Monsieur Hervé OLRV	<p>Date de nomination : 9 septembre 2021</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025</p>	Administrateur & Directeur Achat et développement Partenariat	
Monsieur Nicolas DJERBI	<p>Date de nomination : 9 septembre 2021</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025</p>	Administrateur & Directeur du Site de Périgueux	Carsat Aquitaine : Administrateur

1.B2 RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

NATURE DE LA DÉLÉGATION OU DE L'AUTORISATION	DATE DE L'AGE	DURÉE	DATE D'EXPIRATION	PLAFONDS
Autorisation de racheter ses actions	23/05/2023	18 mois	23/11/2024	10% du capital
Autorisation d'annuler les actions rachetées	17/05/2022	24 mois	17/05/2024	10% du capital
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	17/05/2022	26 mois	17/07/2024	500.000€ <i>(plafond indépendant)</i>
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du DPS	17/05/2022	26 mois	17/07/2024	Actions: 500.00€ Titres de créances: 20M€ <i>(plafonds indépendants)</i>
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	17/05/2022	26 mois	17/07/2024	Actions: 500.00€ Titres de créances: 20M€ <i>(Plafond commun avec la délégation « placement privé »)</i>
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	17/05/2022	26 mois	17/07/2024	Actions: 500.00€ et 20% du capital Titres de créances: 20M€ <i>(Plafond commun avec la délégation « offre au public »)</i>
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	17/05/2022	26 mois	17/07/2024	
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	17/05/2022	38 mois	17/07/2025	10% du capital <i>(plafond commun avec l'autorisation en vue d'attribuer des actions gratuites)</i>
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	17/05/2022	38 mois	17/07/2025	10% du capital <i>(plafond commun avec l'autorisation en vue d'attribuer des stock-options)</i>

02

PRÉSENTATION DE COFIDUR EMS



QUELQUES DATES HISTORIQUES du groupe



LES CHIFFRES du groupe



400
COLLABORATEURS



52,60%
DE FEMMES



47,40%
D'HOMMES



84/100
INDEX ÉGALITÉ
FEMMES / HOMMES



73,9M€
CA 2023

NOS VALEURS EMS

COHÉSION



CONFIANCE



RÉACTIVITÉ



RESPECT



EXPERTISE, AGILITÉ ET PROXIMITÉ auprès de nos clients



Gestion de projet, design-to-cost,
design for supply chain,...

Support phase étude

Phase industrialisation



Prototypes, lean manufacturing, GED,
process spéciaux ...

NOTRE ADN

SPECIALISTE DE TECHNIQUES
D'ASSEMBLAGE ÉLECTRONIQUE

TEST

INTÉGRATION COMPLEXES



Ingénierie, mécanique et micro-électronique

Partenariats

Solution fin de vie & MCO



Gestion obsolescence, refurbishing,
reconstruction cartes, ...

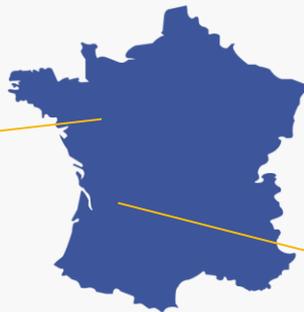
NOS 2 SITES DE PRODUCTION

MADE IN FRANCE



LAVAL

30 000 m² - 250 salariés



PÉRIGUEUX

8 000 m² - 150 salariés

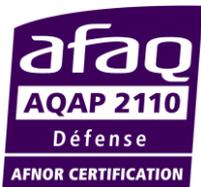
PARTENAIRE BEST COST



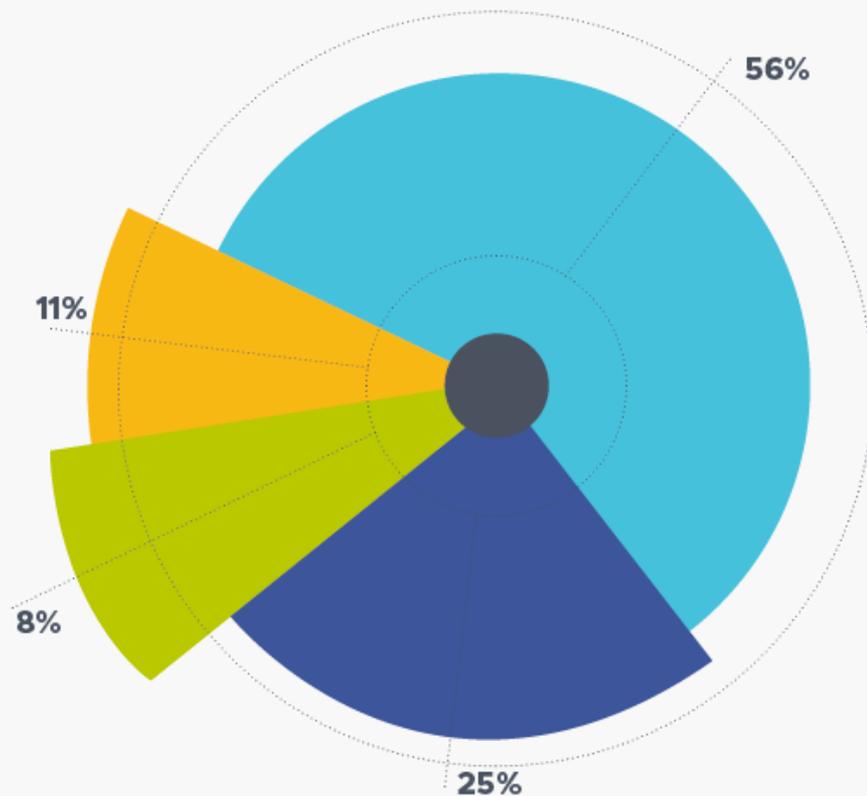
TUNIS

5 000 m² - 100 salariés

2.5 NOS CERTIFICATIONS



NOS DOMAINES D'ACTIVITÉ pour un monde engagé



- Industriel & Professionnel: 56%
- Aéronautique Ferroviaire & Militaire : 25%
- Lighting: 11%
- Télécom: 8%

Depuis 2021, une nouvelle page s'est tournée pour le Groupe, c'est une nouvelle histoire qui s'écrit avec la transmission de l'actionnariat à une nouvelle équipe dirigeante. Ce choix réfléchi qui nous permet de conserver notre autonomie et notre liberté de décision. L'équipe présente et complémentaire reste impliquée sur le terrain, dans l'action, les choix et les orientations.

CROISSANCE



Développement de nos Clients existants
Nouveaux Clients, Nouveaux Marchés
Croissance externe

CONQUETE DIGITALE



Développer l'Usine 4.0
Moderniser nos outils
Digitaliser les processus

COMMUNICATION



Accroître notre notoriété
Développer la marque employeur

CAPITAL HUMAIN



Détecter et développer des compétences orientées vers les marchés de demain



→ EGALITÉ FEMMES / HOMMES

Nous avons le pouvoir et la responsabilité de bâtir un avenir où chacun et chacune a la possibilité de réaliser son plein potentiel, indépendamment de son genre.

Nous sommes engagés aujourd'hui à faire de cette vision une réalité.

→ DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le développement professionnel est un engagement collectif envers l'excellence. En collaborant, en partageant des connaissances et en encourageant la croissance mutuelle, nous créons un environnement propice à l'épanouissement professionnel et à la réussite collective.

→ GARANTIR LA SANTÉ & L'AVENIR

Les frais de santé et la prévoyance ne devraient pas être un luxe réservé à quelques-uns, mais un droit fondamental pour tous. En collaborant et en investissant dans des solutions de prévoyance efficaces, nous pouvons construire un avenir où chacun peut vivre en toute sécurité et en bonne santé.

→ SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous travaillons main dans la main pour créer des lieux de travail où chacun se sent valorisé, en sécurité et capable de donner le meilleur de lui-même. C'est seulement ainsi que nous construirons un avenir où le travail est non seulement source de subsistance, mais aussi d'épanouissement personnel et collectif.

2.10 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nous avons la responsabilité de prendre des mesures audacieuses pour protéger notre environnement et garantir un avenir viable pour tous. Cela implique de repenser notre manière de produire, de consommer et de vivre.

Nous nous engageons à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, en investissant dans les technologies propres et durables. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où l'homme et la nature cohabitent en harmonie, où la prospérité économique va de pair avec le respect de l'environnement.



NOS ACTIONS

pour un environnement durable



Panneaux
photovoltaïques
8 000m²



Bornes de
recharge



Relamping
LED



Chaudière Biomasse

2.11 POLITIQUE RSE

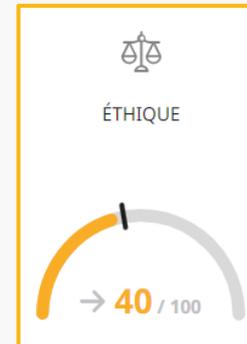
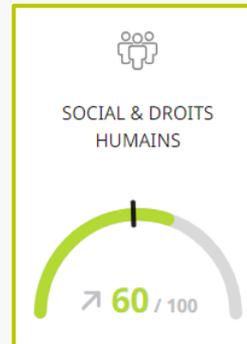
Nous veillons à ce que les opérations commerciales respectent les normes éthiques, en évitant l'exploitation des travailleurs, la corruption et les pratiques commerciales déloyales.

De plus, nous sommes conscients de notre empreinte environnementale et travaillons activement à réduire notre impact sur l'environnement, en adoptant des pratiques de production durables et en favorisant l'utilisation efficace des ressources.

Nous avons un rôle à jouer dans la création d'un avenir où Cofidur EMS prospère tout en contribuant positivement à la société et à la planète.



NOTRE PREMIÈRE ÉVALUATION ECOVDIS



RSE

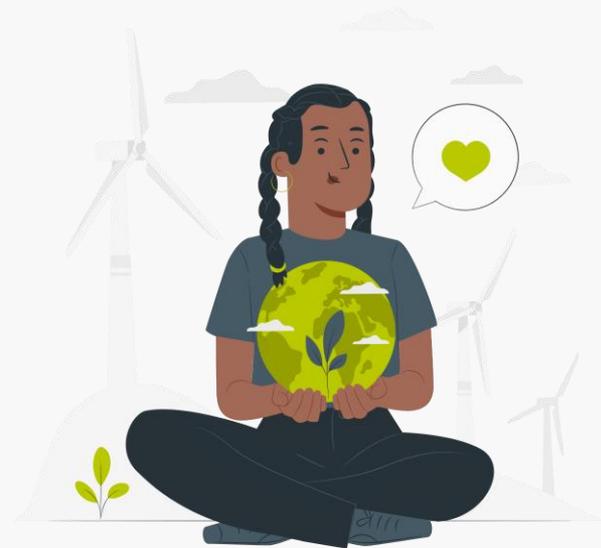
Nos actions

Objectif ECOVADIS > 65%

Recrutement d'une chargée RSE pour déployer un plan d'action en 2023-2024 :

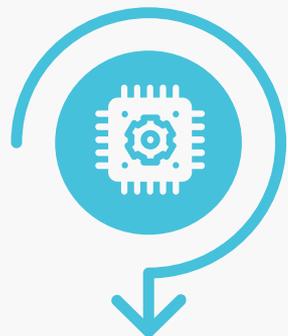
Nos priorités en 2024 :

- Reporting sur les préoccupations environnementales
- Reporting sur les préoccupations sociales et liées aux droits humains
- Code de conduite éthique & RSE
- Politique achats responsables
- Bilan carbone plan de réduction et objectifs





MODERNISATION



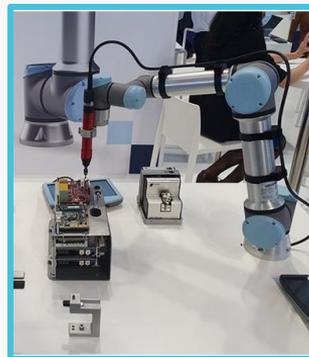
ROBOTISATION



DIGITALISATION

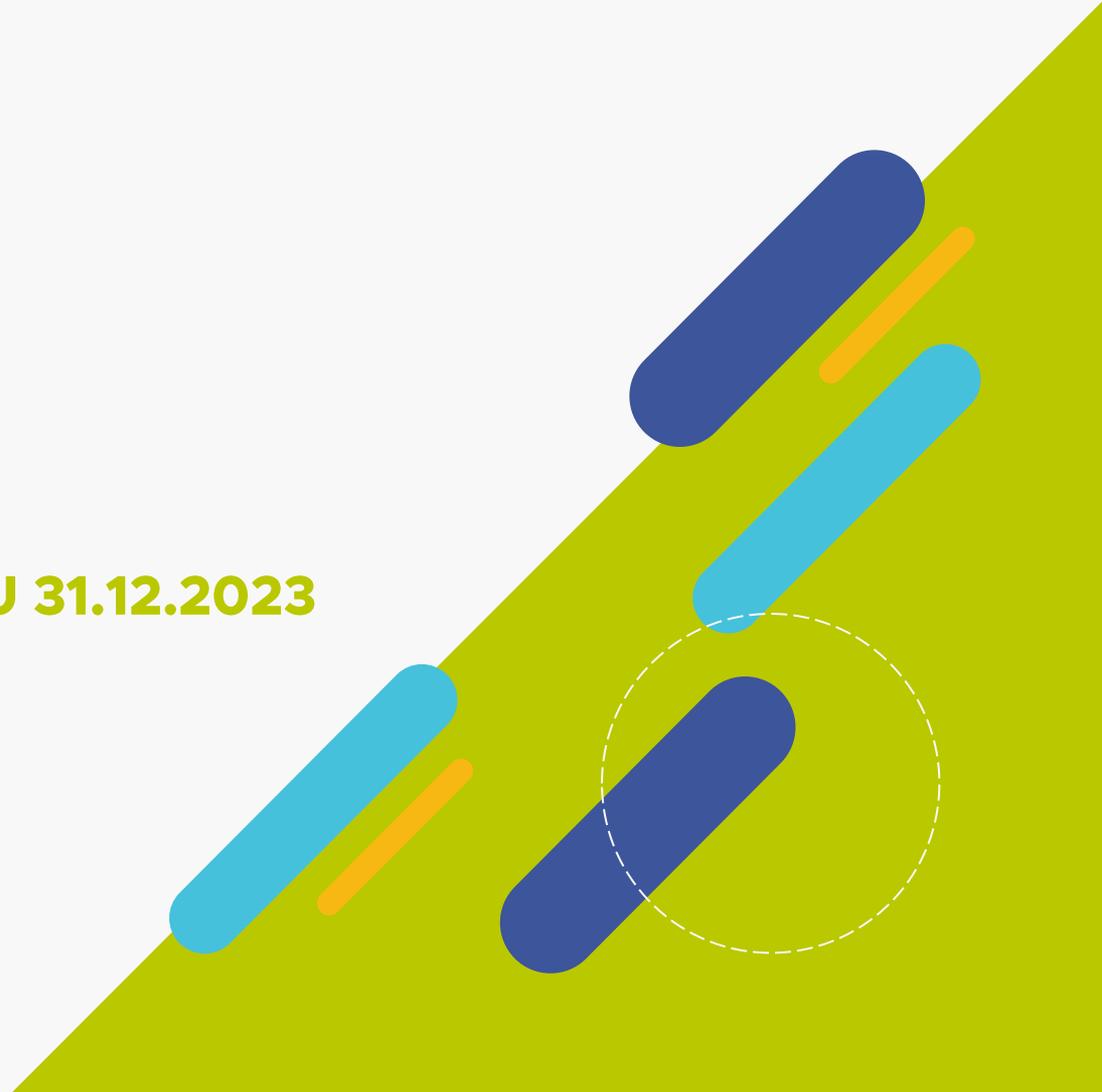


**AMÉLIORATION
ÉNERGÉTIQUE**



03

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2023



3.1 BILAN ACTIF

<i>en Keuros</i>	Clôture		Ouverture	
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	715	-665	50	37
Immobilisations corporelles	19 674	-15 335	4 338	3 048
Immobilisations financières	555	0	555	217
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Total actif immobilisé	20 943	-16 000	4 943	3 302
Stocks et en-cours	32 948	-1 744	31 204	26 915
Clients et comptes rattachés	5 089	0	5 089	6 782
Autres créances et comptes de régularisation	11 731	0	11 731	4 721
Valeurs mobilières de placement	500	0	500	0
Disponibilités	5 715		5 715	12 538
Total Actif	76 927	-17 744	59 183	54 258

3.2 BILAN PASSIF

<i>en Keuros</i>	Clôture	Ouverture
Capital	2 707	2 707
Primes liées au capital	1 375	1 375
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves	21 565	21 421
Réserves de conversion groupe	0	0
Résultat de l'exercice	2 199	720
Autres	-84	-84
Total capitaux propres	27 762	26 140
Intérêts hors groupe	0	0
Autres fonds propres	0	0
Provisions	2 421	1 855
Emprunts et dettes financières	3 134	3 863
Fournisseurs et comptes rattachés	11 870	12 737
Autres dettes et comptes de régularisation	13 996	9 664
Total Passif	59 183	54 258

3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Chiffre d'affaires	73 907	55 819
Autres produits d'exploitation	3 980	2 117
Achats consommés	-46 659	-35 829
Charges de personnel	-14 916	-12 945
Charges externes	-11 353	-7 635
Autres charges d'exploitation	-412	-352
Impôts et taxes	-852	-750
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-1 796	639
Résultat d'exploitation	1 898	1 065
Charges et produits financiers	-167	-71
Résultat courant des sociétés intégrées	1 731	994
Charges et produits exceptionnels	1 238	73
Impôt sur les bénéfices	-770	-347
Résultat net des entreprises intégrées	2 199	720
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 199	720
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	2 199	720
Résultat par action	56,86	18,63

3.4 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>en Keuros</i>	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion Groupe	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	2 707	1 375	21 325	1 254	0	-9		26 653
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 254	-1 254				0
Dividendes versés			-1 158					-1 158
Augmentation de capital								
Variation de l'auto-contrôle						-75		-75
Part du groupe dans le résultat				720				720
Autres mouvements								
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	2 707	1 375	21 421	720	0	-84	0	26 140
Affectation du résultat de l'exercice n-1			720	-720				0
Dividendes versés			-577					-577
Augmentation de capital								
Variation de l'auto-contrôle								
Part du groupe dans le résultat				2 199				2 199
Autres mouvements								
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	2 707	1 375	21 565	2 199	0	-84	0	27 762



Le résultat de l'exercice 2022 a été affecté au paiement du dividende et dans le report à nouveau. L'assemblée générale de mai 2023 a voté un dividende de 15€ par action de COFIDUR SA.

3.5 FLUX DE TRÉSORERIE

en Keuros	Décembre 2023	Décembre 2022
Résultat net total des sociétés consolidées	2 199	720
Elimination des amortissements et provisions	1 381	-309
Elimination de la variation des impôts différés	75	285
Elimination des plus ou moins values de cession	1	-1
Total marge brute d'autofinancement	3 656	695
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	0
Variation des stocks liée à l'activité	-4 289	-10 009
Variation des créances clients liées à l'activité	-5 392	-100
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	3 465	8 264
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-2 560	-1 150
Acquisition d'immobilisations	-2 458	-1 142
Cession d'immobilisations	0	19
Variation nette des placements court terme	0	0
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-2 458	-1 123
Dividendes versés par la société mère	-577	-1 158
Emissions d'emprunts	600	800
Remboursements d'emprunts	-1 329	-1 005
Cession (acq.) nette actions propres	0	-75
Total flux net provenant du (affecté au) financement	-1 305	-1 439
	0	0
Variation de trésorerie	-6 323	-3 711
Trésorerie d'ouverture	12 535	16 247
Trésorerie de clôture	6 212	12 535



Un nouvel emprunt de 600 K€ a été souscrit pour financer une partie des investissements de l'exercice. Il sera amorti sur 5 ans.

La subvention d'investissement France Relance, reste à recevoir à la clôture.

3.6 FAIT MARQUANTS

Le chiffre d'affaires Consolidé du Groupe sur l'exercice 2023 est de 73 907K€ contre 55 819 K€ en 2022 soit 32% d'augmentation et le bénéfice net est de 2 199K€ contre un bénéfice net de 720K€ l'année précédente.

Le Groupe COFIDUR poursuit son plan de développement par le biais du projet Ambitions 2025.

L'avancement du projet est en phase avec le calendrier imaginé lors de sa présentation en septembre 2021.

L'année 2023 a été riche en activité avec un développement de 32% de l'activité le groupe a développé de nouveaux clients et de nouveaux marchés, comme le smart Building ou l'agriculture de précision. Ce développement est en phase avec notre projet et se poursuivra en 2024/2025.

L'année 2023 a également été marquée par un sinistre incendie important sur le bâtiment B du site de Laval. Ce sinistre matériel a perturbé l'activité du site et le développement initialement prévu au budget. La mobilisation des équipes de COFIDUR EMS a permis de limiter les impacts de ce sinistre pour les clients du groupe.

Ce sinistre est toujours en cours, une partie de l'indemnisation a été constatée en produit exceptionnel pour 717 €, permettant de couvrir les charges comptabilisées sur l'exercice pour un montant de 627K€. Le litige est toujours en cours d'expertise, il est prématurer de pouvoir mesurer l'ensemble des impacts dans le compte de résultat.

Le sinistre de l'orage de mai 2022 s'est soldé sur l'exercice 2023 avec une indemnisation constatée en produit exceptionnel pour 18 9K€.

3.6 FAIT MARQUANTS

- Les difficultés d'approvisionnements mondiales se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023.
- Le compte de résultat de l'année a été impacté par les coûts de l'énergie et par l'augmentation de la masse salariales liée à l'inflation notamment.
- Le montant de l'Energie a été multiplié par 2.8 fois entre 2023 et 2022 en valeur soit une hausse de 1.3M€.
- Le niveau de stock a continué d'augmenter, en accord avec nos clients et avec le développement de l'activité (+32%) afin de sécuriser au maximum les approvisionnements.
- Conformément à nos CGV, nous avons appliqué la facturation de 30% d'acompte à la commande pour financer cette sécurisation.
- Et enfin un contrôle douanier a été initié en octobre 2022, les conséquences de celui-ci ne sont pas connues à ce jour, aucun montant n'a été inscrit dans le compte de résultat du 31 Décembre 2023.

3.7 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur résultant de l'application du règlement ANC 2020-01 des comptes consolidés du 6 mars 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

3.8 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

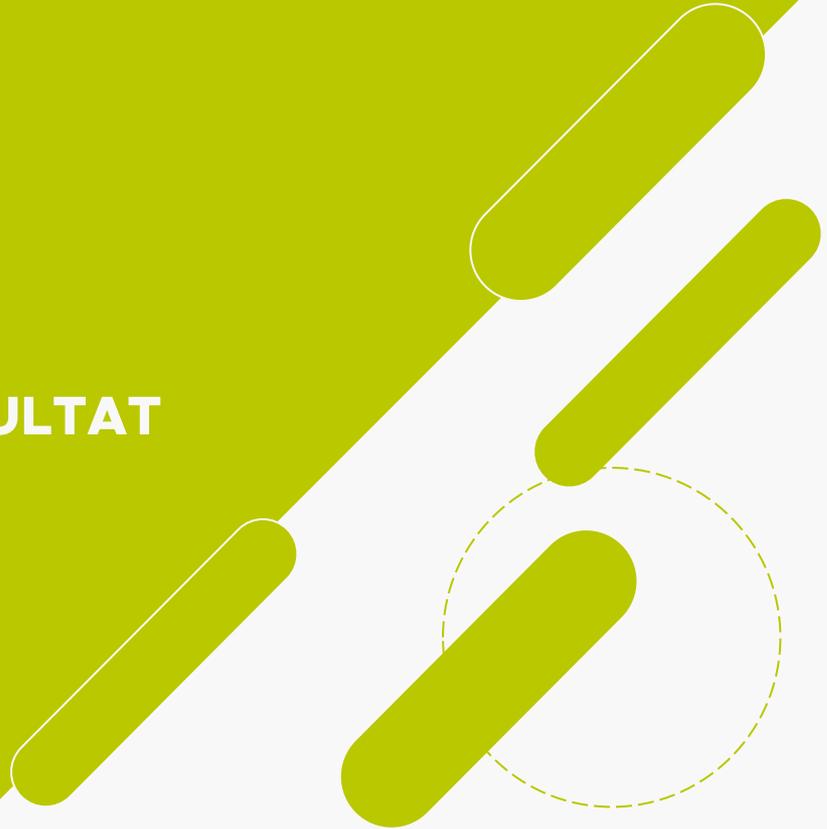
en %	Ouverture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Clôture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Cofidur ems	Globale	100 %	100 %	100 %	Globale	100 %	100 %	100 %
Cofidur sa	Globale	100 %	100 %	100 %	Globale	100 %	100 %	100 %



Pas de mouvement de périmètre sur l'exercice 2023

03.A

**NOTE SUR LE COMPTES DE RÉSULTAT
CONSOLIDÉ**



3A.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :



<i>en Keuros</i>	France	UE	Autres	TOTAL
2023	60 699	7 150	6 058	73 907
2022	43 901	5 701	6 217	55 819
2021	36 428	11 405	4 452	52 285

3A.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

<i>en keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Production stockée	3 213	1 348
Total Production stockée	3 213	1 348
Autres produits	215	77
Subventions d'exploitation	37	33
Gains de change sur dettes et créances commerciales - réalisés	310	488
Gains de change sur dettes et créances commerciales - non réalisés	29	0
Transferts de charges d'exploitation	175	170
Total Autres produits d'exploitation	767	769

3A.3 ACHATS CONSOMMÉS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-48 150	-44 159
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	1 491	8 330
Total Achats consommés	-46 659	-35 829
Achat d'études	-700	-563
Autres achats	-598	-355
Achats non stockés de matières et fournitures	-2 341	-1 121
Total Achats et variation de stocks	-3 639	-2 040

3A.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Rémunérations du personnel	-10 925	-9 852
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 427	-2 944
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-326	-148
Total Charges de personnel *	-14 678	-12 945

(*) *Hors participation des salariées*

3A.5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Achat études	-700	-563
Achats non stockés de matière et fournitures	-2 341	-1 120
Autres achats	-598	-355
Sous-traitance générale	-378	-448
Locations et charges locatives	-423	-349
Entretiens et réparations	-767	-727
Primes d'assurance	-297	-236
Etudes et recherches	0	0
Divers	-18	-14
Personnel mis à disposition	-2 319	-878
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 152	-827
Publicités	-101	-84
Transports	-684	-684
Déplacements, missions	-208	-156
Frais postaux	-58	-72
Services bancaires	-5	-5
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-37	-26
Autres charges externes	-267	-1 091
perte de change	-336	-352
Total Services extérieurs	-11 689	-7 987

3A.6 IMPÔTS ET TAXES

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Impôts et taxes sur rémunérations	-459	-386
Autres impôts et taxes	-311	-252
Cvae	-83	-112
Total Impôts et taxes	-852	-750

3A.7 DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS OU D'AMORTISSEMENTS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Dot./prov. engagements de retraite	-211	0
Rep./prov. engagements de retraite	0	862
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-29	-23
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-787	-758
Dot. aux prov. d'exploitation	-792	-437
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-715	-103
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	301	433
Rep./provisions d'exploitation	437	664
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-1 796	639

3A.8 RÉSULTAT FINANCIER

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Autres chges financières sur équiv. de trésorerie	-201	-18
Revenus des équivalents de trésorerie	4	
Charges d'intérêts sur emprunt	-45	-48
Gains de change sur autres dettes et créances - non réalisés	0	-33
Autres produits financiers	75	28
Total Résultat financier	-167	-70

3A.9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Vnc des immo. corp. cédées	-1	-16
Autres charges exceptionnelles	-677	-2
Produits de cession d'immo. corp.		16
Autres produits exceptionnels	2	74
Produits exceptionnels	1 915	0
Total Résultat exceptionnel	1 238	73



Le résultat exceptionnel est lié aux indemnités d'assurances du sinistre de mai 2022 et une partie du sinistre de l'incendie du bâtiment B de mars 2023.

3A.10 CHARGES D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Impôts différés	-75	-285
Impôt exigible	-695	-62
Total Impôts sur les bénéfices	-770	-347

3A.11 TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023
Résultat avant impôts	2 969
Taux d'impôt normal - consolidante	25,00%
Charge d'impôt théorique (A)	-742
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	0
Incidences écart de taux d'impôt normal avec la consolidante (C)	22
Incidence des écritures de conso. (D)	-50
Incid. de situations fiscales particulières (E)	0
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (F)	0
Incidences des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)	0
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-770
taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt	25,93%

3A.12 PARTICIPATION DES SALARIÉS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Participation des salariés	-239	
Total Participation des salariés	-239	

03.B

NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDÉ





Elles sont uniquement constituées de logiciels amortis linéairement sur 3 ans.

en Keuros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	673	43			715
Autres immobilisations incorporelles					0
Total immobilisations incorporelles	673	43			715
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-636			-29	-665
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-636	0	0	-29	-665
Total valeur nette	37	43	0	-29	50

Principes comptables :

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

En année	
Constructions	10 - 20
Agencements -installations	10 - 20
Matériels et outillages	3 - 8
Matériels informatiques	3 - 5
Matériels de transports	3 - 5

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée.

3B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Terrains	9				9
Terrains - location	243				243
Constructions	46				46
Constructions - location	1 875				1 875
Installations tech, matériel & outillage	12 974	1 063	-340		14 023
Matériel de transport	2				2
Matériel informatique	791	284			1 075
Immobilisations corporelles en cours	325	593			593
Autres immobilisations corporelles	1 675	138	-6		1 808
Total immobilisations corporelles	17 941	2 078	-346		19 674
Amt/dép. matériel transport	-2				-2
Amt/dép. matériel informatique	-663		1	-90	-751
Amt/dép. constructions	-9			-5	-14
Amt/dép. constructions - location	-1 330				-1 330
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-11 190		340	-593	-11 444
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location	-544				-544
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 155		4	-99	-1 250
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-14 893	0	345	-787	-15 335
Total valeur nette	3 048	2 078	-1	-787	4 338

3B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en Keuros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation					0
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	217	338			555
Total immobilisations financières	217	338			555
					0
Total dép. immobilisations financières					0
Total valeur nette	217	338			555



Le versement de 338 K€ correspond au dépôt de garantie auprès de BPCE.



Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les travaux en cours et produits finis sont valorisés au coût de production, intégrant les consommations de matières premières, les coûts directs et indirects de production et l'amortissement des matériels qui s'y rapportent.

Une dépréciation est calculée référence par référence, à chaque fois que la valeur d'utilité des stocks est inférieure à leur valeur comptable.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	23 276	1 491		24 767
Stocks - en-cours de production	4 594	3 380		7 973
Stocks -pds finis et intermédiaires	374	-167		208
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-1 170	0	-223	-1 393
Dép. des stocks - en-cours de production	0	0	-350	-350
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-158	0	158	0
Total Stocks et en-cours	26 915	4 704	-415	31 204

La hausse des stocks est due à la demande de sécurisation des composants de nos clients suite à la pénurie et au report de délais de livraisons de certains composants manquants.



Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée créance par créance, est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre du contrat de cession de balance confidentielle, le poste client a été netté.

Les créances ont des échéances inférieures à 12 mois et concernent les entreprises liées pour 301K€.

Il n'y a pas de provision pour dépréciation pour l'exercice 2023.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	6 440	-1 558		4 882
Factures à établir	342	-135		207
Total Clients et comptes rattachés	6 782	-1 693	0	5 089

3B.7 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DES RÉGULARISATIONS

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	514	23		537
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	100	-26		74
Créances sur personnel & org. sociaux	1	2		2
Créances fiscales - hors is - courant	1 904	277		2 182
Impôts différés - actif	768	-75		693
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances - courant	3	-3		0
Comptes courants groupe actif - courant	0	0		0
Autres créances - courant	1 251	6 809		8 060
Charges constatées d'avance	180	3		182
Total Autres créances et comptes de régularisation	4 721	7 010	0	11 731



Le détail des impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Incidence résultat	Clôture
impôts différés - actif	768	-75	693
impôts différés - passif	63	0	63
Solde net d'impôt différé	705	-75	630
Ventilation de l'impôt différé par nature			0
id / différences temporaires	49	-51	-3
id / autres retraitements	634	0	634
id / annulation provisions réglementées	-155	-69	-224
id / reclassement des subventions d'investissement	-8		-8
id / annul. des écarts de conv. & prov. de change	-1	-7	-8
id / retraitement des engagements de retraite	-340	53	-288
id / retraitement du crédit-bail locataire	526		526
id sur écart d'évaluation 100%	1		1
Répartition groupe/hors-groupe			0
Total impôt différé par nature	705	-75	630

S'agissant d'engagements à long terme, le taux d'imposition de 25% a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite ainsi que pour les impôts différés actifs sur les crédits baux immobiliers.

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres créances ont des échéances inférieures à 1 an.

en Keuros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
VMP - équivalents de trésorerie		500		500
VMP - autres placements				0
Actions propres				0
Total Autres créances et comptes de régularisation	0	500	0	500
Disponibilités	12 523	-6 828		5 695
Intérêts courus non échus s/ dispo.	15	5		20
Total Autres créances et comptes de régularisation	12 538	-6 823	0	5 715



La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les éventuels placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur.

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, les assemblées générales mixte du 18 mai 2021 et du 23 mai 2023 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration.

À la date de la clôture 231 actions sont détenues en auto-détention.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élevait à 2.707.250 € divisé en 38 675 actions de 70,00€ de nominal.



Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	437	528	-437	528
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes				0
Autres provisions pour risques - non courant	175	263	0	439
Total provisions pour risques	613	792	-437	967
Provisions pour pensions et retraites - non courant	1 243	211	0	1 454
Total provisions pour charges	1 243	211	0	1 454

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (64 et plus)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories
- Une table de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs

Le groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en résultat



L'emprunt est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024 soit 251 K€. Le tableau suivant résume l'historique des rachats et conversions :

À la date de la clôture le solde d'obligations convertibles en circulation est de 6 682.

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre De titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2020	-388 094	-15 844
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	-292 619	-11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		-300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2018 versables « in fine »		4
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2022	6 682	251
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2023	0	0
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »	-	<1
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2023	6 682	251

3B.12 EMPRUNT OBLIGATOIRE CONVERTIBLE

Échéance, intérêts, amortissement en conversion	
Echéance	31 décembre 24
Intérêt annuel	0,1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36,82€
Amortissement anticipé	Possible : Par rachats en bourse et offres publiques ; Lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; Lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	À tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)

3B.13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

en Keuros	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Clôture
Emprunts obligataires - non courant	250			251
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	2 293		-808	1 485
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 311	600	-521	1 390
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - Location	5			5
Total Dettes financières MLT	3 859	600	-1 329	3 131
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	3			4
Total Dettes financières CT	3	0	0	4
Total emprunts et dettes financières	3 863	600	-1 329	3 134



Le montant d'emprunt remboursé au titre de l'exercice est de 1329 K€ et un nouvel emprunt a été réalisé pour 600 K€ au cours de l'exercice.

en Keuros	Décembre 2023	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires - non courant	251	251				
Emprunts obligataires - courant						
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 485		795	389	301	
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 390	1 390				
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - Location	5					
Total Dettes par échéance	3 131	1 641	795	389	301	

3B.14 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULATIONS

en Keuros	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Dettes fournisseurs	4 827	363		5 190
Factures non parvenues	7 910	-1 230		6 680
Total fournisseurs et comptes rattachés	12 737	-866		11 870
Clients - avances et acomptes reçus	4 262	3 141		7 403
Clients - avoirs et rrr	706	112		818
Dettes sociales - courant	3 465	298		3 763
Dettes fiscales (hors is et cvae)- courant	-71	370		299
Impôts différés - passif	63			63
Etat - impôts sur les bénéfices - courant		632		632
Autres dettes - courant	105	127		232
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	1 148	-347		801
Produits constatés d'avance - non courant	-14			-14
Total autres dettes et comptes de régularisation	9 664	4 332		13 996
Total autres passifs	22 401	3 465		25 866



Les autres dettes et comptes de régularisations ont des échéances inférieures à 1 an.

03.C

INFORMATIONS GÉNÉRALES



3C.1 EFFECTIFS

<i>en nombre</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Cadres	53	54
Agents de maîtrise et techniciens	115	107
Employés	208	191
Total Effectif	376	352

3C.2 RÉSULTATS PAR ACTIONS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2023	Décembre 2022
Résultat net (part du groupe)	2 199	720
Nombre d'actions en circulation	38 675	38 675
Résultat par action	56,86	18,63

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Au cours de l'exercice 5 K€ de jetons de présence ont été versés aux membres du Conseil d'Administration.

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- **Nouvelle convention règlementée conclue et préalablement autorisée au cours de l'exercice 2023**

Une convention réglementée préalablement autorisée a été conclue le 6 avril 2023.

Cette convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations services a été conclue entre les sociétés « COFIDUR », « COFIDUR EMS » et « DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT ».

Cette convention, d'une durée de six ans, prévoit la possibilité pour chaque société du groupe de recourir à tout autre société du groupe dans le cadre services prévus en son sein, sous réserve qu'elle dispose des compétences disponibles en son sein pour rendre la prestation qui serait sollicitée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle d'approuver cette convention réglementée autorisée préalablement par le Conseil.

3C.4 CONVENTIONS REGLEMENTEES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

- Convention règlementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 mais non préalablement autorisée par le conseil d'administration

Par acte sous-seing privé en date du 12 juillet 2021, une convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations services a été conclue, avec une prise d'effet rétroactive au 6 juillet 2021, entre les sociétés « COFIDUR », « COFIDUR EMS », « EMS FINANCE » et « DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT ».

Cette convention prévoit la possibilité pour chaque société du groupe de recourir à tout autre société du groupe dans le cadre services prévus en son sein, sous réserve qu'elle dispose des compétences disponibles en son sein pour rendre la prestation qui serait sollicitée.

Cette convention a été initialement conclue jusqu'au 31 décembre 2021, avec un renouvellement tacite d'année en année.

Le renouvellement de cette convention, préalablement à sa tacite reconduction en date du 1er janvier 2023, n'a pas été préalablement autorisé par le Conseil d'administration en raison d'une omission.

Il est proposé à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de ratifier, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, cette convention non autorisée préalablement par le Conseil.

3C.4 CONVENTIONS REGLEMENTEES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Cette convention réglementée a pris fin le 6 avril 2023.

- Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2023 → néant
- Conventions règlementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2023 → néant
- Cautions, avals et garanties données par la société à des tiers → néant
- Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la société et une filiale, hors conventions courantes → néant
- Transactions conclues avec des parties liées → néant

- Engagements financiers donnés

Au 31 décembre 2023, dans le cadre de la mise en place du contrat de cession de balance confidentielle, le montant des créances cédées s'élève à 11,8 M€

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS → Néant
- Engagements en matière de retraite → Néant
- Engagements donnés aux dirigeants → Néant

RISQUE DE MARCHÉS

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

RISQUE DE CHANGE

Compte tenu des variations du cours du dollar, le groupe a pris des engagements de couverture pour l'exercice 2023 pour un montant de 3.1M\$.

RISQUES MÉTIER

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- **La forte concurrence** des productions électroniques toujours présente et accentuée par la volonté de diversification de certains acteurs dans les secteurs en baisse comme l'aéronautique ou l'automobile
- **La pénurie des composants** électroniques et de matière première est toujours présente
 - *Celle-ci nous contraint avec nos clients à sécuriser certains approvisionnements entraînant une forte augmentation des Valeurs d'Exploitation.*
 - *Les décalages et reports de livraison de composants freinent l'activité*
 - *La conjugaison de ces facteurs impacte la trésorerie et la rentabilité du groupe*
- **La difficulté de recrutement** couvre la majorité des services de l'entreprise.

Ces difficultés risquent de limiter la reprise si la situation sur l'approvisionnement des composants s'améliore et la croissance prévue dans le plan AMBITIONS 2025

RISQUES LIÉS À LA CRISE DE L'ENERGIE

La hausse du prix de l'Energie sur l'exercice 2023 a impacté la rentabilité du Groupe. Pour parer à ce risque et le limiter dans les temps 2 projets d'installation de centrales photovoltaïque ont été initiés sur les 2 sites de productions de Laval et Périgueux.

La fin des travaux est prévue pour l'exercice 2024.

3C.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>en Keuros</i>	Décembre 2022	Décembre 2023	Honoraires CAC (légal)
Cofidur ems	86	92	92
Cofidur sa	29	29	29
Total Honoraires des CAC	115	121	121

LE GROUPE POURSUIT ET ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT SUR L'ANNÉE 2024

Le déploiement du plan ambitions 2025 se poursuivra sur l'exercice 2024, la digitalisation va s'accélérer sur l'année 2024 notamment avec le déploiement du MES.

La signature d'un nouveau contrat d'énergie ainsi que les ombrières photovoltaïques devrait permettre de réduire les coûts d'énergie sur l'année 2024.

Le carnet de commande prévoit un niveau d'activité en hausse par rapport au réalisé 2023, toutefois le marché reste incertain dans plusieurs domaines d'activités.

La disponibilité des composants est en amélioration par rapport à 2023, les délais d'approvisionnement devrait donc se réduire.

La reconstruction du bâtiment B devrait commencer au cours de l'été 2024. Une modernisation et une extension du bâtiment de Périgueux devrait débuter en 2024.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

03.D

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**



Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Rennes, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 04/04/2024 13:31
ID : 31646432633166342d3...



Yvan Corbic

Guillaume Ronco

04

COMPTES SOCIAUX AU 31.12.23
COFIDUR SA



4.1 BILAN ACTIF

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Autres participations	6 712 731	-	6 712 731	6 712 731
	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	-	-	-	-
	Total (II)	6 712 731	-	6 712 731	6 712 731
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
	CREANCES				
	Autres créances	11 422	-	11 422	10 104
	Capital souscrit - appelé; non versé	-	-	-	-
	Valeurs mobilières de placement	583 870	-	583 870	83 870
	Disponibilités	1 192 861	-	1 192 861	2 186 818
	Charges constatées d'avance (3)	3 588	-	3 588	3 374
	Total (III)	1 791 740	-	1 791 740	2 284 166
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-		-	-
	Primes de remboursement des emprunts (V)	-		-	-
	Ecart de conversion Actif (VI)	-		-	-
TOTAL ACTIF (I à VI)		8 504 471	-	8 504 471	8 996 896

4.2 BILAN PASSIF

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé [0])	2 707 250	2 707 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 374 867	1 374 867
	Ecart de réévaluation	-	-
	RESERVES		
	Réserve légale	430 501	430 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves réglementées	122 451	122 451
	Autres réserves	1 701 428	1 701 428
	Report à nouveau	1 776 084	2 078 109
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	89 538	274 635
	Subventions d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres (I)		8 202 119	8 689 241
PASSIF CIRCULANT	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	250 748	250 498
	Emprunts et dettes financières diverses	-	-
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	39 243	40 427
	Dettes fiscales et sociales	12 361	16 730
	DETTES DIVERSES		
Produits constatés d'avance	-	-	
Total des dettes (IV)		302 352	307 655
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
TOTAL PASSIF (I à V)		8 504 471	8 996 896

4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

		France	31/12/2023 Exportation	Total	31/12/2022 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	-	-	-	-
	Production vendue : - biens	-	-	-	-
	- services	60 000	-	60 000	60 000
	Montant net du chiffre d'affaires	60 000	-	60 000	60 000
	Autres produits			-	258
Total des produits d'exploitation (I)				60 000	60 258
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			168 229	178 666
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 132	3 017
	Dotations aux amortissements :			-	-
	Dotations aux dépréciations :			-	-
	Dotations aux provisions			-	-
	Autres charges			3 500	3 502
Total des charges d'exploitation (II)				173 861	185 185
1- RESULTAT D'EXPLOITATION				-113 861	-124 927
PRODUITS FINANCIERS	De participation			200 000	400 000
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
	Autres intérêts et produits assimilés			3 650	-
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			-	-
	Total des produits financiers (V)			203 650	400 000
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilées			251	438
	Différences négatives de change			-	-
	Total des charges financières (VI)			251	438
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)				203 400	399 562
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				89 538	274 635
PRODUITS EXCEPT.	Sur opérations de gestion			-	-
	Sur opérations en capital			-	-
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			-	-
	Total des produits exceptionnels (VII)			-	-
CHARGES EXCEPT.	Sur opérations de gestion			-	-
	Sur opérations en capital			-	-
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			-	-
	Total des charges exceptionnelles (VIII)			-	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-	-
		Impôts sur les bénéfices (X)		-	-
Total des produits (I + III + V + VII)				263 650	460 258
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				174 112	185 623
BENEFICE OU PERTE				89 538	274 635

4.4 PRÉSENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur Euronext Growth (code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 3 avril 2024.

4.5 FAITS MARQUANTS

La société COFIDUR SA poursuit son activité de Holding du Groupe COFIDUR et anime la cotation sur le marché Euronext Growth

La société COFIDUR SA a perçu un dividende de 200 000 € au cours de l'année 2023 de la société COFIDUR EMS.

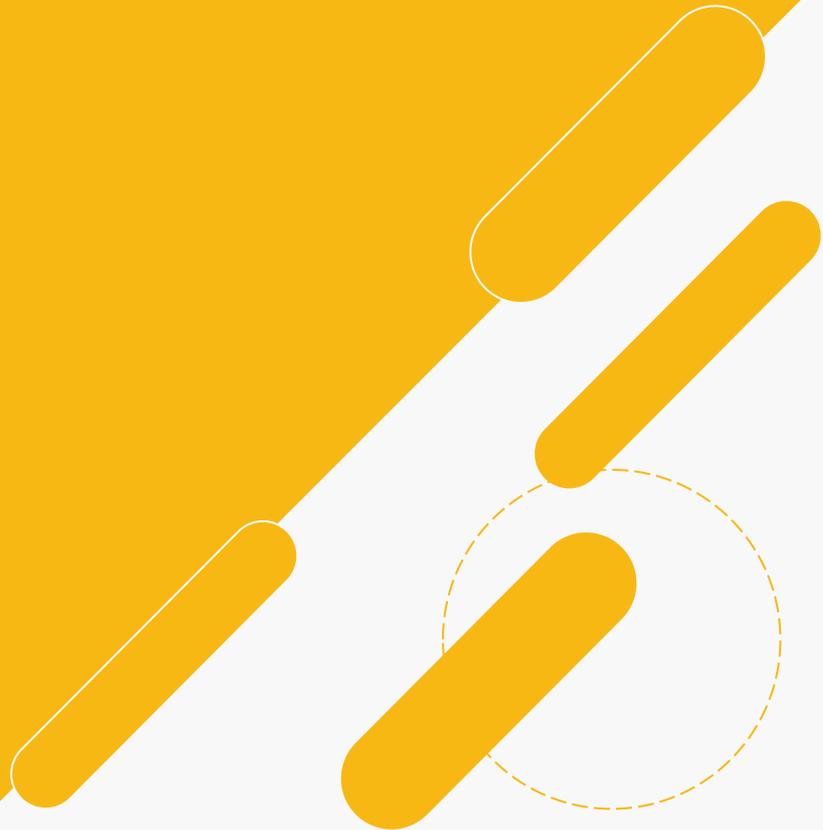
Les comptes sociaux ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour au 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

04.A

NOTE SUR LE BILAN



4A.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

En milliers €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Valeurs brutes (1)	6 713	-	-	6 713
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	6 713	-	-	6 713

1) Ils sont uniquement constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 100%



La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette détenue (*éventuellement retraitée*), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale. A la clôture de l'exercice 2023, la quote-part de situation nette de la société COFIDUR EMS était supérieure à la valeur brute de la participation.

4A.2 CRÉANCES CLIENTS

À la clôture il n'y a plus de créances clients.

4A.3 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances correspondent principalement à un crédit de TVA à la date de la clôture de l'exercice.

4A.4 CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Total
Situation au 31/12/2021	2 707	1 375	3 415	2 196	-118	9 573
Résultat N-1				-118		-118
Dividendes distribués			-1160			
Résultat exercice					274	
Situation au 31/12/2022	2 707	1 375	2 255	2 078	274	8 689
Résultat N-1				274	-274	0
Dividendes distribués (1)				-576		-576
Résultat exercice					89	89
Situation au 31/12/2023	2 707	1 375	2 255	1 776	89	8 202

(1) L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat 2022 en report à nouveau et de prélever sur les réserves pour réaliser un dividende de 15€ par action.

À la clôture de l'exercice 2023, 231 actions ont été achetées en auto-détention.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nominal.

4A.4 CAPITAUX PROPRES

La répartition du capital Social à la date de clôture est la suivante :

	Nombre d'action	% détention	Dividende
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%	580 125
Dordogne Mayenne Développement	19 272	49,83%	289 080
COFIDUR SA (Auto-détention)	231	0,60%	3 465
Peter Gyllenhammar AB	5 500	14,22%	82 500
Consortium Famille RABOUTET	3 031	7,84%	45 465
Public	10 641	27,51%	159 615

4A.5 EMPRUNT OBLIGATOIRE CONVERTIBLE

Aucun achat d'obligation COFIDUR SA n'a été réalisé au cours de l'exercice 2023. A la date de la clôture le solde d'obligations convertibles en circulation est de 6 682.

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2020	-388 094	-15 844
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	-292 619	-11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		-300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2018 versables « in fine »		4
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2023	6 682	251
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2022	0	0
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »	-	<1
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2023	6 682	251

Echéance, intérêts, amortissement et conversion	
Echéance	31-déc-24
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : Par rachats en bourse et offres publiques ; Lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; Lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)

4A.6 *DETTES RELATIVES À DES ENTREPRISES LIÉES*

À la date de la clôture, il y a une dette de 6 K€ avec Dordogne Mayenne Développement.

04.B

NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

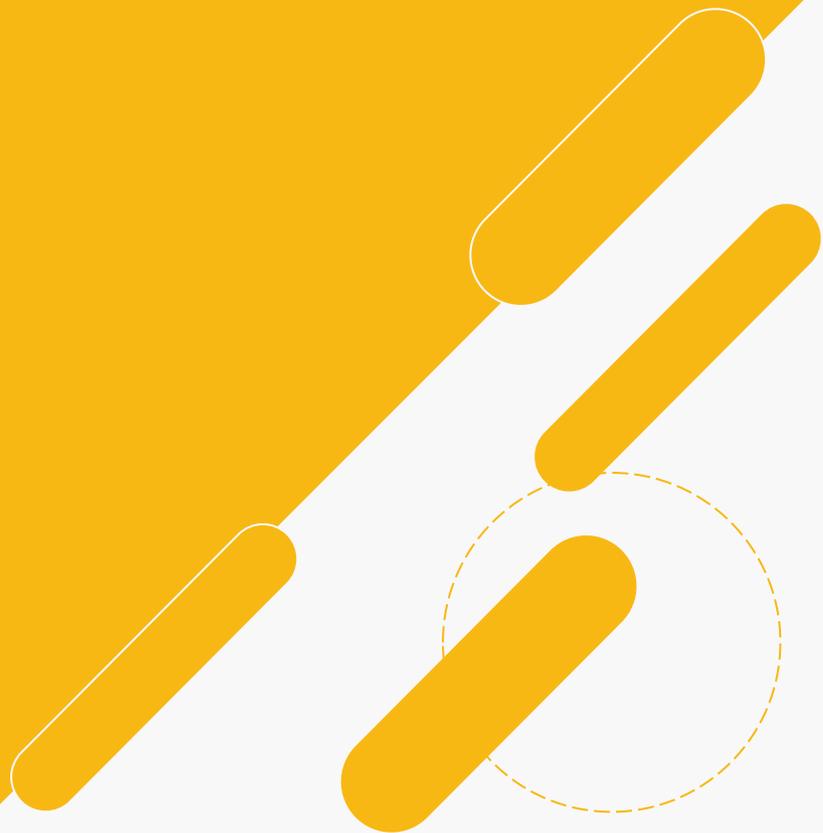


4B.1 NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

En Milliers d'Euros	déc-23	déc-22
Produits d'exploitation	60	60
Honoraires	-65	-75
Services bancaires	-2	-2
Prestation entreprise liée	-66	-60
Autres charges externes	-32	-43
Charges des personnels	0	0
Autres impôts et taxes	-6	-6
Produits des participations	200	400
Résultat net	89	274

04.C

AUTRES INFORMATIONS



4C.1 AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie plus de salariés depuis le 31 décembre 2020.

4C.2 DÉFICITS REPORTABLES

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 3 815 K€.

4C.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS → Néant
- Engagements en matière de retraite → Néant
- Engagements donnés aux dirigeants → Néant

4C.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participation	Capital	Réserves Report à nouveau avant affectation du résultat	Côte part du capital détenu en %	Valeur des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursé	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes Encaissés par la société au cours de l'exercice.
				Brute	Provision	Nette					
1 – Filiales + de 50% du capital détenu COFIDUR EMS	4 919	18 281	100%	6 713		6 713	0	0	73 907	2 290	200
2 – Détention Capital entre 10 à 50%											

4C.5 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT

15 Avenue Firmin Bouvier

24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

4C.6 HONORAIRES POUR LE CONTRÔLE LÉGAL

Le montant global pris en charges relatif aux honoraires pour le contrôle légal par les commissaires aux comptes s'élève à 29 K€ HT pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

04.D

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**



Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 6.713 K€ sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 7.1 de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Rennes, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 04/04/2024 13:31
EHEC : PARIS
66323735373530302d6...

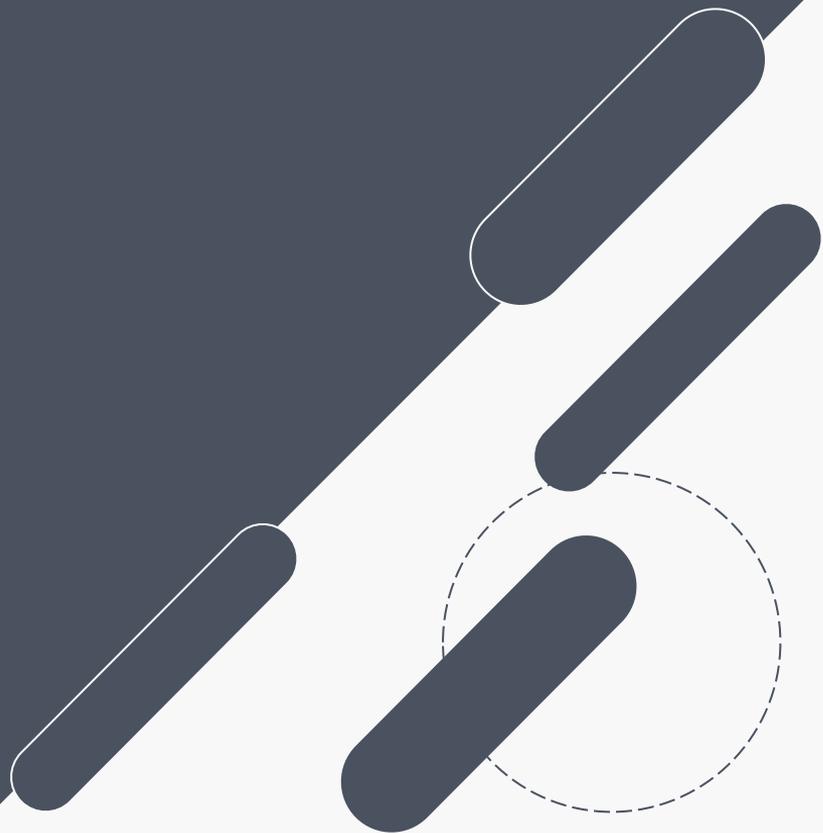


Yvan Corbic

Guillaume Ronco

05

RAPPORTS SPÉCIAUX



Cofidur S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris

S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847

35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec les sociétés Dordogne Mayenne Développement, actionnaire majoritaire de votre société, et Cofidur EMS, filiale avec laquelle votre société a des dirigeants en commun

Personnes concernées

M. Laurent Dupoiron, président.

Mme Charlotte Chemin, MM. Nicolas Djerbi et Hervé Olry, administrateurs.

Convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services

Nature, objet et modalités

Par acte sous-seing privé du 6 avril 2023, une nouvelle convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services a été conclue, à compter du même jour, entre les sociétés Cofidur EMS, Dordogne Mayenne Développement et votre société.

Au titre de cette convention ainsi que de la précédente indiquée ci-dessous, votre société a facturé à la société Cofidur EMS une prestation d'un montant de € 60 000 hors taxes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, et la société Dordogne Mayenne Développement a facturé à votre société des prestations d'un montant de € 65 977 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé cette convention de la façon suivante : Cette convention prévoit la possibilité pour chaque société du groupe de recourir à toute autre société du groupe dans le cadre de services prévus en son sein, sous réserve qu'elle dispose des compétences disponibles en son sein pour rendre la prestation qui serait sollicitée.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés Dordogne Mayenne Développement, actionnaire majoritaire de votre société, et Cofidur EMS, filiale avec laquelle votre société a des dirigeants en commun

Personnes concernées

M. Laurent Dupoiron, président.

Mme Charlotte Chemin, MM. Nicolas Djerbi et Hervé Olry, administrateurs.

Convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services

Nature, objet et modalités

Par acte sous-seing privé en date du 12 juillet 2021, une convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services a été conclue, à compter du même jour, entre les sociétés Cofidur EMS, Dordogne Mayenne Développement et votre société.

Les Sociétés Parties ont décidé de mettre fin, le 6 avril 2023, à cette convention conclue le 12 juillet 2021.

Les effets générés par cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont rappelés dans la première partie de notre rapport.

Paris et Rennes, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 04-04-2024 13:31
Lieu : PARIS
32326365656234352d6...



Yvan Corbic

Guillaume Ronco

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 15 mai 2024

Sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 15 mai 2024
Sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Rennes, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 04-04-2024 13:31
Lieu : PARIS
36316531323636632d3...



Yvan Corbic

Guillaume Ronco

Cofidur S.A.

Assemblée générale mixte du 15 mai 2024

Huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

EXPONENS CONSEIL EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale mixte du 15 mai 2024
Huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (huitième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (neuvième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que, conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (dixième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que, conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 500 000 au titre de la huitième résolution et € 500 000 au global au titre des neuvième et dixième résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 20 000 000 au titre de la huitième résolution et € 20 000 000 au global au titre des neuvième et dixième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux huitième, neuvième et dixième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la onzième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des neuvième et dixième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la huitième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les neuvième et dixième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Rennes, le 4 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 04/04/2024 13:31
Lieu : PARIS
62303539623139352d3...

Yvan Corbic



Guillaume Ronco